

Image not found or type unknown



DROIT FINANCIER DU MANDATAIRE

Par **VALERIANNE**, le **09/04/2014** à **16:21**

En tant que propriétaire je délègue la gestion locative à un mandataire immobilier. Celui-ci a fixé le montant de ses honoraires a 2 fois le montant du loyer, soit 2000€
N'est ce pas exagéré? Cela est stipulé sur le contrat en toutes lettres.